RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège:
Hôtel de Lille Métropole
Communauté urbaine
1 rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 28 novembre 2011

Délibération n°13-20 11

Objet: DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

2 19 DEC. 2011 2
PRÉFECTURE DU NORD

Le lundi vingt-huit novembre deux mille onze à seize heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Vice-président.

Titulaires présents :

Mme SCHARLY, MM. BAERT, BAILLOT, BERNARD, BOUREL, CAUDRON, DEBREU, DELABY, DELEBARRE J., DELEBARRE P., ELEGEEST, FOUCART, JANSSENS, LEFEBVRE, MERTEN, MUTEZ, TIR, VERCAMER, DEHAIS, GRAS, WOLFCARIUS, DESMAZIERES, WIBAUX, DESPREZ, FOUTRY, DUMORTIER et SARAZIN.

Suppléants votants :

M.GABRELLE pour M.BOCQUET E., M.PASTOUR pour M.CODRON, M.GRIMONPREZ pour M.DUCROCQ, M.CAUCHE pour M.DURAND, M.HAYART pour Mme LINKENHELD, M.BARRET pour M.LOOSVELT, M.SANTRE pour M.QUIQUET, M.VAN TICHELEN pour M.WATTEBLED, M.MELON pour M.MONNET et M.COGET pour M.RUANT.

Secrétaire de séance : Roger LEFEBVRE

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : 18 novembre 2011

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 6 décembre 2011

Rapport de Madame la Présidente

1 - Données synthétiques sur la situation financière

Le budget de notre Syndicat est essentiellement un budget de fonctionnement.

Pour l'année 2011, selon le budget voté le 3 février 2011 et la délibération budgétaire modificative du 11 avril 2011, les dépenses s'élèvent à 2.006.797,94 € et se décomposent de la façon suivante :

- frais de personnel

5.499.90 €

subvention Agence

1.330.000.00 €

- charges à caractère général

671.298,45 €

Ces charges, à caractère général, correspondent en quasi-totalité aux dépenses de la consultation « Lille Métropole 2030 ».

Les recettes prévisionnelles, qui équilibrent ces dépenses, correspondent aux participations des collectivités membres du Syndicat (1.558.599,90 €) de la Dotation globale de Décentralisation (80.000,00 €) et au résultat de fonctionnement de 2010 reporté (368.198,04 € reprenant notamment le solde de la subvention 2010 à l'Agence).

2 - Prévisions pour 2012

2012 sera une nouvelle année d'activité intense pour notre Syndicat mixte avec la poursuite des travaux « classiques » liés à la mise en œuvre du schéma directeur actuel, et surtout avec l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Schéma de cohérence territoriale, le lancement de l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), et la poursuite de la concertation.

Le suivi de la mise en œuvre du schéma directeur.

Il se traduira en particulier par :

- l'élaboration des avis du Syndicat sur les PLU et, le cas échéant, sur les SCOT voisins
- l'actualisation du Schéma régional d'aménagement et développement durable du territoire (SRADT) que l'Agence continuera à suivre pour le compte du Syndicat mixte. Elle participera notamment aux travaux initiés par le Conseil Régional sur les directives régionales d'aménagement concernant la trame verte et bleue et l'étalement urbain et suivra également la mise en place du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- les réflexions sur l'encadrement des implantations commerciales dans le nouveau contexte juridique qui se met en place; l'Agence continuera à suivre, de façon à éclairer le Syndicat mixte, les évolutions des textes concernant les procédures de création ou extension de surfaces commerciales.

Le travail d'observation et de suivi des consommations foncières sera poursuivi. L'Agence continuera à analyser l'évolution de la consommation foncière et de l'urbanisation. Elle poursuivra, en 2012, l'exploitation du travail de photo-interprétation réalisé en 2011.

L'Agence assurera une veille sur les projets de transports collectifs et suivra les études lancées par les différentes collectivités locales ou l'Etat.

Le Syndicat mixte devra également suivre :

- les travaux de planification à l'échelle de l'aire métropolitaine et les premières réflexions sur les moyens d'assurer la cohérence de l'aménagement à grande échelle, en liaison avec les territoires riverains

- la mise en œuvre des schémas directeurs et des SCOT de l'aire métropolitaine, ainsi que la démarche « interSCOT » mise en place par quatre SCOT voisins (ceux du Grand Douaisis, de Lens-Liévin / Hénin-Carvin, de l'Artois et de l'Arrageois)
- la démarche lancée par l'État en vue de la mise en place d'un cadre de cohérence pour l'aménagement et les transports à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille.

L'élaboration du SCOT

Deux démarches parallèles et articulées entre elles prépareront l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCOT :

- la consultation internationale « Lille Métropole 2030 » qui a été lancée en juillet 2011 : la consultation mobilise trois équipes d'experts (chacune ayant pour mandataire un urbaniste-architecte), afin d'apporter des éléments de stratégie globale et spatiale pour, notamment, renforcer l'attractivité de la métropole dans toutes ses composantes, et construire une écométropole. Les équipes appliqueront ensuite certaines de leurs propositions sur 9 sites spécifiques.
 - L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole poursuit le pilotage technique de cette consultation pour le Syndicat mixte du SCOT; elle organisera deux réunions pour présenter les travaux de la consultation internationale et les enjeux du SCOT et du PADD à un public élargi : les élus du Syndicat mixte, les maires de l'arrondissement de Lille, les personnes publiques associées, des techniciens, des experts, des professionnels, des universitaires, les SEM du territoire, RFF, SNCF, promoteurs, bailleurs sociaux, des élus et/ou techniciens des territoires voisins dont notamment ceux des SCOT voisins, des territoires voisins belges, de l'AML et de l'Eurométropole, les Conseils de développement de Lille Métropole et du Pays Pévélois, etc.
- les trois ateliers du PADD, thématiques et transversaux, à organiser par l'Agence d'urbanisme, réuniront les élus du Syndicat mixte, les structures techniques des membres du Syndicat mixte, les personnes publiques associées et les représentants des Conseils de développement autour des thèmes suivants :
 - 1. renforcer l'attractivité et le rayonnement métropolitains
 - 2. imaginer la forme urbaine de la métropole
 - 3. imaginer et réaliser la « métropole paysage »

En outre, l'évaluation environnementale qui devra accompagner les futures étapes de l'élaboration du SCOT, lancée fin 2011, sera poursuivie.

Enfin, parallèlement à ces travaux, l'Agence poursuivra :

- l'animation du groupe de travail mis en place avec Lille Métropole Communauté urbaine pour réfléchir en particulier aux liens entre SCOT et PLU
- l'organisation du cycle des « Conférences du SCOT », permettant d'enrichir les débats sur la ville de demain avec des élus et des techniciens des territoires du SCOT, de l'Aire métropolitaine de Lille et de l'Eurométropole, des associations, des membres des Conseils de développement, des universitaires et d'autres experts et professionnels de l'aménagement et d'urbanisme. Ces conférences, organisées par l'Agence d'urbanisme en 2012, aborderont des thèmes importants pour le SCOT : les nouveaux modes d'habiter, l'attractivité, le paysage, la mobilité en 2030 et l'aménagement durable
- la veille continue du diagnostic du SCOT, réalisé en 2010 et l'actualisation des principaux indicateurs pertinents
- l'évaluation environnementale qui alimentera et accompagnera les réflexions sur le PADD.

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), sera alimenté par les divers travaux décrits ci-dessus - la consultation internationale, les ateliers du PADD, l'évaluation environnementale et les conférences du SCOT – et par les retours des partenaires techniques, des divers acteurs du territoire et des habitants.

Il s'appuiera également sur un certain nombre d'études et travaux en cours de réalisation ou qui seront lancés au cours de l'année 2012, portant sur :

- la dimension internationale de la métropole
- l'impact du canal Seine-Nord Europe
- la qualité urbaine (étude maisons de ville, réflexions sur la densité)
- le recensement et l'analyse des Projets d'aménagement du territoire de l'arrondissement
- le commerce
- la trame verte et bleue de la métropole.

L'Agence de développement et d'urbanisme préparera le PADD qui fera l'objet d'un débat en Comité syndical.

Conformément à la délibération n°15-2008 du Syndicat mixte du 27 novembre 2008 fixant les modalités de concertation préalable du SCOT, le PADD fera l'objet d'une exposition publique. L'Agence de développement et d'urbanisme préparera cette exposition pour le Syndicat mixte. Afin de permettre l'association des habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet, l'exposition sur le PADD sera accompagnée d'un registre, permettant aux habitants de s'exprimer, s'ils le souhaitent, et d'une réunion publique, probablement fin 2012.

En 2012, le Syndicat mixte poursuivra également l'association des deux Conseils de développement aux travaux du SCOT et les saisira notamment sur le PADD.

En outre, la volonté de concertation sur le futur SCOT se traduira par :

- la mise à jour continue du site internet du SCOT
- l'utilisation du site pour recueillir des avis et réactions
- la publication de nouveaux numéros de « MétroSCOT »
- la publication d'une plaquette sur les résultats de la consultation internationale « Lille Métropole 2030 ».

Comme chaque année, les recettes de l'année 2012 correspondront aux participations des membres du Syndicat mixte.

En 2011, les participations des membres du Syndicat mixte avaient été portées à 1,30 € par habitant afin de financer la Consultation internationale « Lille Métropole 2030 ». En 2012, il est proposé de ramener ces participations à 0,75 € par habitant, soit leur niveau de 2010.

Les participations ont été évaluées sur cette base à 899.192,25 € (huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-douze euros et 25 cents).

Si ce principe est adopté par le Comité syndical, les participations des membres du Syndicat seraient les suivantes (sur la base des dernières données de population disponibles : celles de 2008) :

Membres du Syndicat mixte du SCOT	Nombre d'habitants (2008)	Participation en 2011 : 1,30 €/hab.	Nombre d'habitants (2008)	Participation en 2012: 0,75 € / hab.	Evolution 2011-2012
Lille Métropole Communauté urbaine	1.105.080	1.436.604,00 €	1.105.080	828.810,00 €	- 607.794,00 €
CC du Pays de Pévèle	38.825	50.472,50 €	38.825	29.118,75 €	- 21.353,75 €
CC de la Haute- Deûle	23.475	30.517,50 €	23.475	17.606,25 €	- 12.911,25 €
CC du Carembault	11.789	15.325,70 €	11.789	8.841,75 €	- 6.483 95 €
CC du Sud Pévélois	11.655	15.151,50 €	11.655	8.741,25 €	- 6.410,25 €
CC de Weppes	5.623	7.309,90 €	5.623	4.217,25 €	- 3.092,65 €
Pont-à-Marcq	2.476	3.218,90 €	2.476	1.857,00 €	- 1.361,90 €
TOTAL	1.198.923	1.558.599,90 €	1.198.923	899.192,25 €	- 659.407,65 €

Ces orientations, si elles sont retenues par le Comité syndical, guideront l'établissement du budget primitif 2012 et de la convention entre le Syndicat mixte du SCOT et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour 2012.

Les orientations budgétaires ont été adoptées à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

Martine AUBRY

Présidente du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole